

Comptes annuels

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

POUR COPIE
CERTIFIÉE CONFORME



SAS A.DEMILLY

La Maladrie
51150 BISSEUIL
Tél. 03 26 52 33 44
Fax. 03 26 58 94 00
APE : 1102B -
Siret : 35287598300020

**forvis
mazars**

FORVIS MAZARS

Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau
de l'ordre des experts comptables
37 Rue René Cassin

51430 Bezannes

Tél : 03.26.79.75.00

Fax : 03.26.79.74.74

Courriel : reims@forvismazars.com

Web : www.mazars.fr

 Sommaire

Etats de synthèse	3
Bilan Actif	4
Bilan Passif	5
Compte de résultat	6
Compte de résultat (suite)	7
Annexe	9
Règles et méthodes comptables	10
Notes sur le bilan	12
Notes sur le compte de résultat	20

Etats de synthèse

Bilan Actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2024	Net 31/12/2023
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaire	14 427	14 427		
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	219 506	219 506		
Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 197 318	1 176 121	21 198	14 265
Autres immobilisations corporelles	35 405	31 011	4 394	6 060
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 466 656	1 441 064	25 592	20 325
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	33 994		33 994	36 480
En-cours de production (biens et services)	315 615		315 615	914 564
Produits intermédiaires et finis	4 769 417		4 769 417	4 039 551
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	70 402		70 402	288 793
Autres créances	234 655		234 655	161 262
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	20 280		20 280	20 280
Disponibilités	1 657 084		1 657 084	1 469 814
Charges constatées d'avance (3)	21 076		21 076	15 250
TOTAL ACTIF CIRCULANT	7 122 523		7 122 523	6 945 993
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	8 589 180	1 441 064	7 148 115	6 966 318
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan Passif

	31/12/2024	31/12/2023
CAPITAUX PROPRES		
Capital	193 292	193 292
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	45 708	45 708
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	19 329	19 329
Réserves statutaires ou contractuelles	5 758 093	5 487 852
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	228 443	422 041
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	32 625	
TOTAL CAPITAUX PROPRES	6 277 490	6 168 222
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	306	277
Emprunts et dettes financières diverses (3)	2 303	1 343
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	30 294	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	835 140	760 071
Dettes fiscales et sociales	2 582	36 406
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	870 625	798 097
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	7 148 115	6 966 318
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	840 331	798 097
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	306	277
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS A.DEMILLY

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024, dont le total est de 7 148 115 Euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 228 443 Euro.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels au 31/12/2024 ont été établis en conformité avec les dispositions du code de Commerce (articles L123-12 à L123-28), du règlement ANC N° 2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC 2015-06 du 23 novembre 2015, et à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels, et des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 à 3 ans
- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Règles et méthodes comptables

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks. Les intérêts sont exclus pour la valorisation des stocks.

Les travaux encours ou avances aux cultures sont valorisées par application :

- de la méthode des coûts de production réels (R1 et R2) comprenant les consommations, les charges indirectes de production, les avantages des biens concourant à la production.
- ou de la méthode d'évaluation mixte avec deux variantes (M1 et M2), reposant sur l'évaluation forfaitaire de certains frais.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou de la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Valeur au début d'exercice	Augmentation	Diminution	Valeur en fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	14 427			14 427
Immobilisations incorporelles	14 427			14 427
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	223 350		3 844	219 506
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 186 614	11 704	1 000	1 197 318
- Installations générales, agencements aménagements divers	16 547			16 547
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	23 159		4 301	18 858
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	1 449 670	11 704	9 145	1 452 229
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	1 464 097	11 704	9 145	1 466 656

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		11 704		11 704
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		11 704		11 704
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		9 145		9 145
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		9 145		9 145

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Valeur en début d'exercice	Augmentation	Diminutions	Valeur en fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	14 427			14 427
Immobilisations incorporelles	14 427			14 427
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	223 350		3 844	219 506
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 172 349	4 771	1 000	1 176 121
- Installations générales, agencements aménagements divers	11 712	1 542		13 254
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	21 934	124	4 301	17 757
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	1 429 345	6 437	9 145	1 426 637
ACTIF IMMOBILISE	1 443 772	6 437	9 145	1 441 064

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 326 133 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif circulant :	326 133	326 133	
Créances Clients et Comptes rattachés	70 402	70 402	
Autres	234 655	234 655	
Charges constatées d'avance	21 076	21 076	
Total	326 133	326 133	

Produits à recevoir

	Montant
BANQUE - INTÉRÊTS COURUS À RECEVOIR	6 914
Total	6 914

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 193 292,00 Euro décomposé en 506 titres d'une valeur nominale de 382,00 Euro.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	506	382,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	506	382,00

Affectation du résultat

Décision de l'assemblée générale du 19/06/2024.

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	
Résultat de l'exercice précédent	422 041
Prélèvements sur les réserves	
Total des origines	422 041
Affectations aux réserves	270 241
Distributions	151 800
Autres répartitions	
Report à Nouveau	
Total des affectations	422 041

Notes sur le bilan

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/01/2024	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/2024
Capital	193 292				193 292
Primes d'émission Ecart de réévaluation	45 708				45 708
Réserve légale	19 329				19 329
Réserves générales	5 487 852	270 241			5 758 093
Réserves réglementées					
Report à Nouveau Résultat de l'exercice	422 041	-422 041	228 443		228 443
Dividendes		151 800			
Subvention d'investissement Provisions réglementées			32 625		32 625
Total Capitaux Propres	6 168 222		261 068		6 277 490

Provisions réglementées

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Reconstitution des gisements pétroliers				
Pour investissements				
Pour hausse des prix		32 625		32 625
Amortissements dérogatoires				
Prêts d'installation				
Autres provisions				
Total		32 625		32 625
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles		32 625		

Informations sur le mode et la méthode de calcul des provisions :

Comptabilisation d'une provision pour hausse de prix sur l'année 2024 concernant le stock de vins en cercle : 32 625 €.

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 840 331 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an et à 5 ans au plus	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	306	306		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	2 303	2 303		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	835 140	835 140		
Dettes fiscales et sociales	2 582	2 582		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance				
Total	840 331	840 331		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :				
(**) Dont envers Groupe et associés	2 303			

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS - FACT. NON PARVENUES	15 611
BANQUE - INTERETS COURUS A PAYER	306
ETAT - AUTRES CHARGES A PAYER	70
Total	15 987

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D AVANCE	21 076		
Total	21 076		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services	30 437		30 437
Ventes de marchandises	1 568 066	272 240	1 840 306
Produits des activités annexes	17 203	138	17 341
TOTAL	1 615 706	272 379	1 888 084

A. DEMILLY
Société par actions simplifiée au capital de 193 292 euros
Siège social : La Maladrie - BISSEUIL - 51150 AY CHAMPAGNE
352 875 983 RCS REIMS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2025

Proposition de la résolution d'affectation du résultat
de l'exercice clos le 31 décembre 2024

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à 228 443,25 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	228 443,25 euros
------------------------	------------------

A titre de dividendes	102 800,00 euros
Soit 203,16 euros par action	

Le solde	125 643,25 euros
----------	------------------

En totalité au compte « **autres réserves** » qui s'élève ainsi à 5 883 735,77 euros.

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 1 219 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 101 581 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1^{er} janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.



L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 juin 2025

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Alain DEMILLY
Représentant de la société LE CHENE
Présidente

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Alain Demilly', with a stylized flourish at the end.